

PROCÈS VERBAL

des travaux de la grande commission nautique

tenue le 09 janvier 2025 dans la salle de réunion de la Mer, port de la Coudoulière à Six-Fours-les-Plages (83),
relative au projet de modification de la passe d'entrée au Port Méditerranée de Six-Fours-les-Plages.

REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Conformément aux dispositions du décret n°86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques modifié par le décret n°2020-1193 du 29 septembre 2020 et suite à l'arrêté N° 2740 du 02 décembre 2024 du maire de Six-Fours-les-Plages, portant désignation des membres temporaires de la Grande commission nautique, celle-ci s'est réunie, après une visite sur site, salle de réunion de la Mer, port de la Coudoulière à Six-Fours-les-Plages (83140), le jeudi 09 janvier 2025, pour émettre un avis sur le projet de modification de la passe d'entrée au Port Méditerranée de Six-Fours-les-Plages (83).

La commission était composée de :

M. Henri FOUQUES DUPARC, capitaine de vaisseau, de l'inspection générale des Armées-marine	Président
M. Olivier PARVILLERS, ingénieur en chef de 1 ^{ère} classe des études et techniques de l'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Secrétaire
M. Lionel HOULLIER, administrateur en chef de 1 ^{ère} classe des affaires maritimes, Directeur départemental adjoint des territoires et de la mer du Var, délégué à la mer et au littoral (DDTM 83)	Membre de droit

Membres temporaires titulaires présents :

M. Remo SERRA	Représentant les transports de passagers
M. Éric NESPOUX	Représentant les plaisanciers usagers du port
M. Paul LECONTE	Représentant les loisirs nautiques
M. Antoine MITTAU	Représentant le conseil portuaire

Membres temporaires suppléants présents :

M. Steve GENESTE	Représentant les pêcheurs professionnels
M. Serge CUCUMEL	Représentant les plaisanciers usagers du port
M. Jacques SAVELLI	Représentant les loisirs nautiques

Assistaient également à la réunion :

M. Vianney HOUETTE	DDTM/SML 83
Mme Valérie GOUDEAU M. Hervé MAJOR M. Hervé GALL	DIRM MED, Phares et Balises
M. Joseph MULÉ	Mairie de Six-Fours-les-Plages, Adjoint au maire pour l'environnement, les espaces naturels et la conservation du littoral
Mme Anne AUSSENAC	Mairie de Six-Fours-les-Plages, Directeur général adjoint
M. Cyril MAZELLA	Mairie de Six-Fours-les-Plages, Maître de port
M. Laurent PETETIN	Mairie de Six-Fours-les-Plages, Service voirie et infrastructures
M. Kamel CHICHAÏ	Maître de port du Brusç
M. Nicolas MARCAIS	Président de la station de pilotage du port de Toulon

Le président remercie la ville de Six-Fours-les-Plages et la DDTM 83 pour le soutien apporté à l'organisation de la réunion de la Grande commission nautique et l'ensemble des participants pour leur présence.

Le président rappelle que la GCN est réunie ce jour pour donner son avis sur le projet de modification de la passe d'entrée au Port Méditerranée de Six-Fours-les-Plages. Cet avis reste technique et porte exclusivement sur les aspects de sécurité de la navigation.

SYNTHESE DU DOSSIER

INTRODUCTION ET PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Depuis sa mise en service en 2022, le Port Méditerranée subit, en période hivernale, une entrée massive de sédiments et de feuilles mortes de posidonies par la passe Nord du port.

La mise en place d'un filet à l'entrée de cette passe depuis novembre 2024, montre une amélioration significative de la situation dans le port, ce qui devrait permettre la réouverture du port.

Compte tenu des fonds, l'accès par la passe nord a été jusqu'à maintenant privilégiée, la passe sud, plus étroite, ayant été interdite à la navigation. Cependant, l'amoncellement de feuilles mortes et des sédiments puis la mise en place d'un filet pour stopper l'invasion de la passe et du port, ont condamné l'usage de la passe nord. Il apparaît nécessaire de prévoir désormais l'entrée par la passe sud malgré la recommandation d'interdiction émise lors de la GCN tenue pour l'examen du projet de construction du port en 2012.

PRESENTATION DU PROJET

En préalable à la réunion de la GCN, une visite sur place a permis une présentation de la situation. Le port comprend 62 places pour des bateaux de longueur maximale de 7 m avec un tirant d'eau d'environ 1,4 m pour un plafond de dragage visé de 1,7 m. L'entrée du port est protégée par un brise-lames en enrochement permettant un accès par le Nord et/ou par le Sud. Compte tenu de la proximité d'un plateau rocheux côté sud, il a été opté à l'origine du projet pour un accès par la passe nord et d'interdire l'accès par la passe sud (cf. GCN de 2012).

Mme Aussenac, sur cette base, rappelle en début de réunion le contexte devant permettre de revenir sur la décision d'interdiction de l'usage de la passe sud. Il est rappelé que l'avis de la GCN de 2012 recommandant d'interdire la navigation par la passe sud a été rendu a priori, avant les travaux de construction du port. L'usage récent consistait à emprunter la passe sud alors que la passe nord était obstruée et n'a pas démontré de dangerosité particulière et aucun accident n'a été déploré. Au cours des deux dernières années, des dragages significatifs ont eu lieu pour dégager la passe nord et le port des sédiments et des feuilles mortes de posidonies. Environ 4 000 m³ en 2023 pour atteindre un seuil de 1,4 m et 5 100 m³ en 2024 pour revenir au seuil de 1,7 m, ont été enlevés. Les feuilles mortes de posidonies sont transportées principalement dans le fond du port et les sédiments, plus lourds, encombrant davantage la passe nord et le début du port. Outre l'évacuation, un tri est nécessaire pour le recyclage des matériaux. Face à ce constat d'encombrement répété de la passe nord et du port, conduisant à la fermeture du port, la décision a été prise d'expérimenter en accord avec la DDTM, l'usage d'un filet dans la passe nord pour mettre fin à cette situation. Les premières semaines d'expérimentation s'avérant positives, il faut envisager la réouverture du port, avec un accès par la passe sud, suffisamment large (entre 16 et 20 m), mais sous réserve d'un balisage adapté.

La mise en place d'un balisage de la passe sud, dans le cadre d'un usage de jour, a été étudié par les Phares et Balises comme suit : balise bâbord à l'extrémité sud du brise-lames, balise tribord en bout de jetée du port (sans changement) et bouée tribord pour marquer l'extrémité du plateau rocheux limitant la largeur de la passe sud, approximativement dans l'alignement du brise-lames. Le balisage initialement prévu pour le passage par la passe nord serait alors supprimé : feu vert sur l'extrémité nord du brise-lames et feu rouge sur le musoir. En raison de sa relative dangerosité, il est recommandé de dissuader l'accès de nuit et proposé le passage à un balisage passif afin de ne pas attirer de navigateurs non usagers du port Méditerranée. Les balises pourront toutefois être équipées d'éléments rétroréfléchissants, pour aider les navigateurs qui auraient la nécessité d'entrer de nuit. La proximité de l'éclairage de la ville permettra également au navigateur d'avoir une visibilité suffisante en approche finale du port.

SYNTHESE DES DEBATS

Il est souligné que la passe sud a déjà été empruntée par nécessité du fait de l'obturation de la passe nord. Elle est donc praticable mais qu'un balisage adapté est largement souhaitable pour en sécuriser la pratique du fait de la présence proche d'un plateau rocheux.

Par ailleurs, du fait de la difficulté relative à prendre la passe sud, il apparaît souhaitable également de limiter les mouvements à la durée du jour et de ne pas ouvrir l'usage du port à des bateaux de passage.

Exposé de façon dominante aux vents de Sud-Ouest, le port est plus facilement accessible par la passe sud que la passe nord, plus agitée dans ces conditions.

Une étude est en cours pour déterminer la solution la plus propice à la protection du port contre son encombrement.

A ce stade, la condamnation de la passe nord étant acquise avec la présence d'un filet, la réouverture de la passe sud reste une nécessité pour rouvrir le port.

TOUR DE TABLE

Le tour de table ne fait ressortir aucun élément nouveau dans la conduite du projet.

Le président remercie l'ensemble des personnes pour leur participation active et les propositions constructives formulées au cours de la réunion.

CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le jeudi 09 janvier 2025 pour émettre un avis sur le volet sécurité de la navigation du projet de modification de la passe d'entrée au Port Méditerranée à Six-Fours-les-Plages, tel que décrit dans ce procès-verbal.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité avec les recommandations suivantes :

- **En phase de travaux :**
 - diffuser aux navigateurs via les capitaineries et les représentants des usagers du port, l'information nautique concernant la réalisation de la modification de l'accès au port (condamnation de la passe nord, adaptation du balisage dans la passe sud, levée de l'interdiction de passage par la passe sud), dès le début des travaux ;
- **En phase d'exploitation :**
 - hors situation exceptionnelle, maintenir l'accès au port à ses ayant-droits ;
 - maintenir un balisage interdisant l'accès par la passe nord ;
- **Recommandations spécifiques :**
 - limiter l'usage du port à un accès diurne ;
- **Mesures géophysiques :** en application de l'article L413-1 du code minier nouveau, transmettre au Shom les résultats des mesures hydrographiques et géophysiques (bathymétrie, courant, sédimentologie) réalisées dans le cadre de ce projet ;
- **Information nautique :** pendant les phases de travaux et à la clôture des travaux, les modifications des caractéristiques nautiques des zones concernées (topographie des parties terrestres, bathymétrie des bassins portuaires, caractéristiques du balisage, caractéristiques du port, réglementation ...) seront transmises au Shom pour la mise à jour de la documentation nautique (carte marine, instructions nautiques...).

Signature des membres

Le président

M. Henri FOUQUES DUPARC



Le secrétaire

M. Olivier PARVILLERS



Les membres

M. Lionel HOULLIER



M. Steve GENESTE



M. Remo SERRA



M. Éric NESPOUX



M. Paul LECONTE





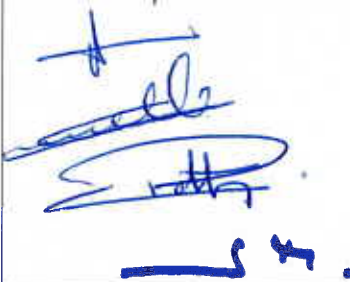



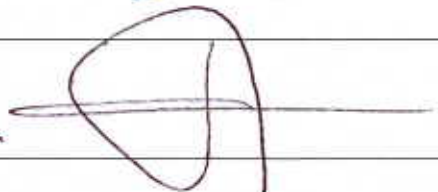
M. Antoine MITTAU



Paraphes :

Feuille de présence de la Grande commission nautique du jeudi 9 janvier 2025
concernant le pour l'examen du projet de modification de la passe d'entrée au Port Méditerranée
à Six-Fours-les-Plages.

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	SIGNATURE
Inspection générale des Armées-Marine	M. le CV Henri FOUQUES DUPARC, président de la GCN	
Shom	M. l'ICETA Olivier PARVILLERS, secrétaire de la GCN	
DDTM/DML 83	M. l'AC1AM Lionel HOULLIER M. l'APAM Vianney HOUETTE	 
Représentant les pêcheurs professionnels	M. Éric FERAUD M. Steve GENESTE M. Frédéric AGOSTINETTI	
Représentant les plaisanciers usagers du port	M. Éric NESPOUX M. Serge CUCUMEL M. Pierre CASTELDACCIA	  Excusé
Représentant les loisirs nautiques	M. Paul LECONTE M. Jacques SAVELLI M. Gérard CONSTANTINI	 
Représentant les transports de passagers	M. Remo SERRA M. Éric URBAIN M. Julien DUPAS	

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	SIGNATURE
Représentant le conseil portuaire	M. Antoine MITTAU M. Bruno CAZADE M. Adrien ABADIE	
Phares et Balises, DIRM MED	M. Hervé GALL	
Mairie de Six-Fours-les-Plages	Mme Anne AUSSENAC M. Cyril MAZELLA, Maître de port M. Laurent PETETIN <i>Joseph Hulo Adjoint</i>	
Port du Brusac	M. Kamel CHICHAÏ, maître de port	
Pilote du port de Toulon	M. Nicolas MARCAIS	
Phares et balises, DIRM MED.	<i>Valérie GODEAU</i> Cheffe de service Pet B	
Phares & Balises	<i>MASSEUR Stéphane</i> adjoint à la cheffe de service	
Port		